



Schweizerische Trachtenvereimigung
Fédération nationale des costumes suisses
Federazione svizzera dei costumi
Federatiun svizra da costumes

Newsletter 2024/1

de la commission de danse populaire de la Fédération nationale des costumes suisses

Chers moniteurs et monitrices de danse

Nous espérons que vous avez démarré la nouvelle année en beauté.
C'est avec plaisir que nous attirons votre attention sur quelques thèmes:

Année de saisie SUISA

A la fin de l'année, SUISA enverra aux présidences de groupe le formulaire de saisie des œuvres répertoriées en 2024. Il serait judicieux de le transmettre à la direction de la danse (et à la direction du chant), qui le remplira et le retournera. Afin de faciliter le remplissage du formulaire, nous recommandons de commencer la saisie dès janvier.

Sont listés les titres de musique

- ... et non des noms de danse (seulement en partie identiques)
- ... de manifestations dont l'organisateur est sa propre association. Les titres de musique de danses exécutées lors de manifestations mises sur pied par d'autres organisateurs doivent être indiqués à l'organisateur correspondant afin que celui-ci les annonce à la SUISA.
- ... de danses pour adultes et enfants, deux fois lors d'un bis
- ... de danses suisses et de danses d'autres pays
- ... pour lesquelles un compositeur et/ou un arrangeur est mentionné (mais pas les titres de musique traditionnels)
- ... qui ont été jouées pour des entrées et des sorties.

Important à savoir: Remplir le formulaire n'entraîne aucun frais pour l'association. La petite taxe SUISA est comprise dans la cotisation de membre à la FNCS. Cette année, elle est même entièrement prise en charge par la FNCS.

Sur la base des déclarations reçues, les compositeurs reçoivent un petit dédommagement de la part de la SUISA pour l'exécution de leurs œuvres. En envoyant le formulaire, nous veillons donc à ce que les compositeurs qui mettent leur belle musique à notre disposition soient indemnisés.

La déclaration à la SUISA est toutefois plus qu'une simple bonne volonté à l'égard des compositeurs. **En tant qu'organisateur, toutes les associations sont tenues de déclarer à la SUISA les œuvres exécutées.**

Le formulaire utilisé jusqu'à présent peut être téléchargé sous [Programmformular live\(1\).docx](#) et est annexé à ce message. Malheureusement, nous ne pouvons pas exclure totalement que la SUISA adapte le formulaire d'ici la fin de l'année. Nous vous recommandons néanmoins de compléter le formulaire après chaque représentation lors de manifestations organisées par votre association.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Extension du shop de la FNCS

Le domaine des téléchargements de musique sera considérablement élargi. D'ici le cours pour moniteurs et monitrices de danse suisse en avril, les travaux importants seront terminés. Tous les titres du CD des «Worber Volksmusikante» (CD 1-15 et Chindertanz 1-3), tous les titres des disques single «Danses folkloriques de Suisse» et tous les titres de danses folkloriques du CD «Mattinadas» (Ils Fränzlis da Tschlin) pourront ensuite être acquis sous forme de titres individuels.

Cours de base pour futurs moniteurs et monitrices de danse

Le cycle de formation et de perfectionnement en trois parties pour les moniteurs et monitrices de danse débutera en 2024.

Les 16 et 17 novembre, le cours de base pour futurs moniteurs et monitrices de danse aura lieu au Campus de Sursee. Le cours est ouvert aux futurs et nouveaux moniteurs et monitrices d'adultes, d'enfants et d'adolescents, et bien sûr aussi à ceux et celles qui sont en fonction depuis un certain temps.

L'annonce et l'inscription se trouvent sur le site de la FNCS: [Grundkurs für angehende TanzleiterInnen / Cours de base pour nouveaux moniteurs et monitrices de danse | Schweizerische Trachtenvereinigung](#)

Avec nos meilleurs salutations

Lydia Luzi und Käthi Jutzi

Co-présidentes de la commission de danse populaire